

Comité syndical du 14 février 2022

[DL 2022\\_02/02](#)

## **MARCHÉ SE2019-04 TRAITEMENT DES LIXIVIATS PRODUITS PAR LES ISDND DE MONFLANQUIN ET DE NICOLE - AVENANT N°2 : AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHÉ ET PRIX NOUVEAUX POUR TRAITEMENT COMPLÉMENTAIRE DES LIXIVIATS DE TYPE BIORÉACTEURS A MEMBRANES SUR ISDND DE MONFLANQUIN**

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué **le mardi 8 février 2022**, s'est réuni, salle des fêtes de DAMAZAN, sous la présidence de M. Michel MASSET, Président, **le lundi 14 février 2022 à 14h30**.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL 47** : Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

**VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION** : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS** : Jacques BORDERIE, Lionel FALCOZ, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER (5) ;

**SMICTOM LGB** : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

**FUMEL VALLÉE DU LOT** : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD** : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Guillaume MOLIERAC (2) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE** : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN** : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS** : Joël KLEIBER (1) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC** : Michel VERGNÉ (1) ;

**Nombre de conseillers en exercice : 36**

**Présents** : Mmes BONNEAU, DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, LAURENT, TONIN, MM. BARJOU, BOUSQUIER, CAMINADE, COLLADO, DE COLOMBEL, DERC, DUFOURG, GIRARDI, LORENZELLI, MASSET, PIN, PONTTHOREAU, ROSIER, SEGALA, SOUBIRON, VERDELET, VERGNÉ (22)

**Représentés** : Mme ARMELLINI par M. SEGALA, M. BILIRIT par Mme BONNEAU, M. CAMANI par M. DERC, Mme GARGOWITSCH par M. MASSET, M. KLEIBER par Mme TONIN, M. LAVILLE par M. ROSIER, M. LERDU par M. VERDELET, M. PICCOLI par M. CAMINADE, M. ROSO par M. BARJOU (9).

Quorum atteint

**Secrétaire de séance** : M. Jacques VERDELET

**Nombre de délégués présents : 22**

**Représentés : 9**

**TOTAL : 31**

**Intervenants extérieurs** : M. Philippe BOURGAREL, payeur départemental ; Ludivine LOUETTE (KPMG)

[DL 2022\\_02/02](#)

## **MARCHÉ SE2019-04 TRAITEMENT DES LIXIVIATS PRODUITS PAR LES ISDND DE MONFLANQUIN ET DE NICOLE - AVENANT N°2 : AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHÉ ET PRIX NOUVEAUX POUR TRAITEMENT COMPLÉMENTAIRE DES LIXIVIATS DE TYPE BIORÉACTEURS A MEMBRANES SUR ISDND DE MONFLANQUIN**

Dans le cadre de l'exécution du marché n°SE2019-04, suite à la pluviométrie exceptionnelle du début de l'année 2021, ValOrizon a été dans l'obligation de stocker sur l'ISDND de Monflanquin du lixiviat dans des alvéoles de déchets qui n'étaient pas encore en exploitation ; une première opération de traitement par osmose inverse a été réalisée en urgence en juillet 2021 (Avenant 1), ceci afin de pouvoir démarrer l'exploitation de l'alvéole A3. 3500 m<sup>3</sup> ont ainsi été traités. Cependant, un stock important de lixiviat était encore présent sur site en fin d'été 2021, estimé à 8000 m<sup>3</sup>.

Dans le but d'anticiper le retour des précipitations et pour éviter une situation similaire à l'hiver 2020/2021, ValOrizon a sollicité OVIVE pour utiliser une option du marché SE2019-04, correspondant à la mise en place d'une unité complémentaire de type bioréacteurs à membranes pour augmenter les capacités de traitement sur site.

Certaines des prestations supplémentaires n'étant pas prévues au BPU, des prix nouveaux (soit unitaires, soit forfaitaires) ont été établis sur les mêmes bases que le prix du marché et notifiés au titulaire du marché n°SE2019-04.

Dans la mesure où le représentant du pouvoir adjudicateur et le titulaire sont d'accord pour arrêter les prix définitifs, il convient de prendre un avenant.

Pour mémoire le montant global estimatif s'élève à 4 297 604€ HT pour 6 ans, soit 716 267,33€ HT/an ;

La mise en service de l'installation est intervenue le 2 décembre 2021. Des prix nouveaux correspondant à l'amené des cuves supplémentaires, au chantier d'installation et au futur repli ont dû être ajoutés au BPU :

N° du prix nouveau	Désignation	Unité	PN en €HT
<b>Amené/Chantier/Repli</b>			
PN1	Amené, installation des cuves et équipements	F	20 000
PN2	Frais de chantier (matériel, main d'œuvre...)	F	10 000
PN3	Repli de l'unité de traitement	F	9 000
<b>TOTAL</b>			<b>39 000€</b>

- Cette adaptation entraîne une plus-value de 39 000€ HT.

Le traitement des 8000m<sup>3</sup> supplémentaires entraîne l'augmentation suivante du montant du marché :

Ligne du marché	Poste	Unité	PU en €HT
310b	Location container UF/NF (y compris GER)	€HT/mois	6200
310c	Location de cuves (4 cuves)	€HT/mois	800
307	Traitement proportionnel au volume de rejet après traitement	€HT/m <sup>3</sup>	12
<b>TOTAL pour 8000m<sup>3</sup> pour 6 mois, soit 6000 m<sup>3</sup> de rejets</b>			<b>128 400€</b>

- Ce traitement complémentaire entraîne une plus-value d'environ 128 400€ HT.

Ces modifications entraînent une plus-value globale d'environ 167 400€ HT. En revanche, le marché étant passé à prix unitaires, les quantités applicables demeurent variables (sans pouvoir excéder 10% du montant contractuel de référence). Aussi à la date du 14/02/2022, l'estimation financière « recalée » du marché est d'environ 4 533 915 €HT.

ENTENDU le rapport de présentation,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu le marché n°SE2019-04 notifié le 4 juillet 2019 à la société OVIVE,

Vu la DL2021\_09/04 portant avenant n° 1 de prix nouveaux (augmentation de 1,60% du montant initial du marché),

Vu l'avis favorable de la CAO réunie le 14 février 2022,

En application de la réglementation et compte tenu de l'accord entre le titulaire et le maître d'ouvrage, cette augmentation doit être intégrée au marché par voie d'avenant,

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 au marché SE2019-04 portant augmentation du montant du marché et prix nouveaux pour un montant global estimatif de 167 400€ HT (soit une augmentation de 3,89 % du montant initial du marché) ;
- Article 2 : **AUTORISE** le Président ou son représentant légal à signer tous les documents relatifs à cette délibération et procéder à toutes les formalités administratives.

**Résultats des votes**

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Damazan, le 24 février 2022

Le Président,  
Michel MASSET

Publication / Affichage  
Le 24/02/2022

**MARCHÉ SE2019-04 TRAITEMENT DES LIXIVIATS PRODUITS PAR LES ISDND DE MONFLANQUIN ET DE NICOLE - AVENANT N°2 : AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHÉ ET PRIX NOUVEAUX POUR TRAITEMENT COMPLÉMENTAIRE DES LIXIVIATS DE TYPE BIORÉACTEURS A MEMBRANES SUR ISDND DE MONFLANQUIN**

Entre :

Le Syndicat mixte de valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale (ValOrizon), dont le siège social est situé à l'Hôtel du département de Lot-et-Garonne, 47 922 AGEN Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Michel MASSET,

Adresse administrative : ZAE de la Confluence, Chemin de Rieulet 47160 DAMAZAN

Et

La société OVIVE, ZIA 10 rue de Lorival 59 113 SECLIN, représentée par Elodie Blanchard,

Le marché n°SE2019-04 relatif au traitement des lixiviats produits par les ISDND de Monflanquin et de Nicole, a été notifié le 4 juillet 2019 à la société OVIVE pour une durée de 6 ans, à compter du 7 octobre 2019.

Le marché a été conclu (prestation supplémentaire éventuelle incluse) pour un montant global estimatif de 4 297 604€ HT/ 6 ans soit 716 267,33€ HT/an.

Suite à la pluviométrie exceptionnelle du début de l'année 2021, ValOrizon a été dans l'obligation de stocker sur l'ISDND de Monflanquin du lixiviat dans des alvéoles de déchets qui n'étaient pas encore en exploitation ; une première opération de traitement par osmose inverse, qui a fait l'objet d'un avenant n° 1, a été réalisée en urgence en juillet 2021, ceci afin de pouvoir démarrer l'exploitation de l'alvéole A3. 3500 m<sup>3</sup> ont ainsi été traités. Cependant, un stock important de lixiviats était encore présent sur site en fin d'été 2021, estimé à 8000 m<sup>3</sup>.

Dans le but d'anticiper le retour des précipitations et pour éviter une situation similaire à l'hiver 2020/2021, ValOrizon a sollicité la société OVIVE, le 2 décembre 2021, pour la mise en place d'une unité complémentaire de type bioréacteurs à membranes (option au marché SE2019-04) afin d'augmenter les capacités de traitement sur site.

Un nouvel avenant d'un montant de 167 400€ HT (soit 3,89 % d'augmentation sur le montant initial du marché) doit être pris et élève par conséquent le marché à un nouveau montant global estimatif de 4 533 915€ HT.

La mise en œuvre de ce traitement complémentaire entraîne les prix nouveaux suivants

N° du prix nouveau	Désignation	Unité	PN en €HT
<b>Amené/Chantier/Repli</b>			
PN1	Amené, installation des cuves et équipements	F	20 000
PN2	Frais de chantier (matériel, main d'œuvre...)	F	10 000
PN3	Repli de l'unité de traitement	F	9 000
<b>TOTAL</b>			<b>39 000€</b>

- Cette adaptation entraîne une plus-value de 39 000€ HT.

Le traitement des 8000m<sup>3</sup> supplémentaires entraîne l'augmentation suivante du montant du marché :

Ligne du marché	Poste	Unité	PU en €HT
310b	Location container UF/NF (y compris GER)	€HT/mois	6200
310c	Location de cuves (4 cuves)	€HT/mois	800
307	Traitement proportionnel au volume de rejet après traitement	€HT/m <sup>3</sup>	12
<b>TOTAL pour 8000m<sup>3</sup> pour 6 mois, soit 6000 m<sup>3</sup> de rejets</b>			<b>128 400€</b>

- Ce traitement complémentaire entraîne une plus-value d'environ 128 400 € HT.

En conséquence, l'avenant n°2 engendre un coût global estimatif de 167 400€ HT, soit une augmentation de 3,89% sur le montant initial du marché.

Le reste des dispositions demeure inchangé.

A ....., le.....

Le Président de ValOrizon,

Michel MASSET

Pour la société OVIVE SAS,

Elodie BLANCHARD